

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2019/12/13/2020040021/justel>

Dossier numéro : 2019-12-13/10

## Titre

13 DECEMBRE 2019. - Décret ajustant le budget des Voies et Moyens de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2019

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 04-02-2020 page : 6581

Entrée en vigueur :

01-01-2019	
14-02-2020	

## Table des matières

Art. 1-11

[ANNEXE.](#)

Art. N

## Texte

Article [1er](#). Pour l'année budgétaire 2019, l'estimation des recettes non affectées de la Communauté flamande relatives aux matières communautaires est ajustée conformément aux indications détaillées figurant au tableau annexé au présent décret, à concurrence de :  
(en milliers d'euros)

Ajustements	
Augmentations	9.207
Réductions	-

[Art. 2](#). Pour l'année budgétaire 2019, l'estimation des recettes non affectées de la Communauté flamande relatives aux matières visées aux articles 127 à 129 de la Constitution, est ajustée conformément aux indications détaillées figurant au tableau annexé au présent décret, à concurrence de :  
(en milliers d'euros)

Ajustements	
Augmentations	-
Réductions	235.601

[Art. 3](#). Pour l'année budgétaire 2019, l'estimation des recettes non affectées de la Communauté flamande